

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.098.B

Conférence Nationale du Tourisme à Vélo 2023 - Convention de partenariat et de financement

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 juin 2023

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **27**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.098.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

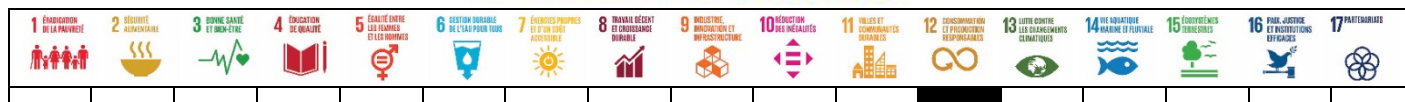
**CONFERENCE NATIONALE DU TOURISME A VELO 2023 - CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE
SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Tourisme durable

Les 7 et 8 juin, la Cité Internationale de la Bande Dessinée accueille à Angoulême la Conférence Nationale du Tourisme à vélo. Lors de cet évènement, principalement à destination des professionnels de la filière (collectivités, Offices de Tourisme...), environ 200 personnes sont attendues.

Cet évènement est organisé par Vélo & Territoires, ADN Tourisme et France Vélo Tourisme en partenariat avec le Département de la Charente, Charentes Tourisme, GrandAngoulême et l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême.

La stratégie nationale du tourisme à vélo constituera le socle de ces deux journées à Angoulême qui démarreront par l'Assemblée générale de France Vélo Tourisme. S'en suivront des ateliers, conférences, visites, déjeuners et une soirée conviviale au Mercure.

Les visites guidées seront organisées par l'Office de Tourisme :

- Les Murs peints d'Angoulême
- A travers l'Histoire de la ville haute d'Angoulême
- Angoulême côté rempart
- Le Musée de la Bande Dessinée

Une découverte à vélo du camping communautaire du Plan d'eau (labellisé Accueil vélo) sera également proposée. Cette sortie sera organisée en partenariat avec l'entreprise Fifteen

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

avec qui GrandAngoulême et les EPCI de l'Entente Val de Charente mettent en œuvre des stations de vélos en libre-service dès l'été 2023. Ce partenariat permettra de valoriser cette démarche collective.

GrandAngoulême et l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême sont partenaires de cet évènement et participent à hauteur de 5 000 € soit 4 000 € de subvention versée à Charentes Tourisme et 1 000 € d'aides techniques comprenant la location des vélos pour la visite au camping et les visites guidées organisées par l'OTPA.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de cette subvention, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la convention de partenariat et de financement pour la Conférence Nationale du Tourisme à Vélo 2023

D'ATTRIBUER une subvention à Charentes Tourisme de 4 000 € pour l'année 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conférence Nationale du Tourisme à Vélo 2023



Entre

L'Agence de Développement Touristique des Charentes, association de loi 1901, dont le siège social est :
21 rue d'Iéna - 16024 Angoulême cedex, n° SIRET : 830 836 698 00019, code APE : 7990Z
représentée par son Président, Monsieur Stéphane VILLAIN,

Ci-après dénommée « **Charentes Tourisme** »,

Et

La Communauté d'Agglomération GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey – 16023 Angoulême
cedex, n° SIRET : 200 071 827 00014, code APE : 8411Z
représentée par son Président, Monsieur Xavier Bonnefont

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

ADN Tourisme, France Vélo Tourisme et Vélo & Territoires, organisateurs de la Conférence Nationale du
Tourisme à Vélo ont sélectionné la candidature de Charentes Tourisme en qualité de territoire hôte pour
l'organisation de l'événement à Angoulême les 7 et 8 juin prochains.

Cet événement national réunit 200 acteurs institutionnels et socio-professionnels du secteur autour de
conférences, plénières, ateliers et temps conviviaux.

Ces deux jours de travail collectif font écho à la future stratégie nationale dont l'objectif principal est de
faire de la France la première destination mondiale du tourisme à vélo à l'horizon 2030.

Le modèle économique de l'événement se caractérise par une participation financière de chaque inscrit
(120 à 200€) et un soutien logistique ou financier des collectivités locales accueillantes (Cf. budget
prévisionnel en annexe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023



Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat financier et organisationnel entre les parties dans le cadre de la tenue à Angoulême de la Conférence Nationale du Tourisme à Vélo 2023.

Article 2 – DURÉE

Le partenariat couvre la durée de la préparation et de la tenue de l'évènement, et prendra fin après l'établissement du bilan final, soit du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023.

Article 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Article 3.1 – Engagements de Charentes Tourisme

Charentes Tourisme est la référente auprès d'ADN Tourisme, France Vélo Tourisme et Vélo & Territoires en ce qui concerne l'organisation logistique de la manifestation et la gestion des inscriptions.

Charentes Tourisme au travers du choix d'Angoulême pour porter sa candidature fait la promotion de la destination au niveau national et valorise les initiatives locales en faveur du tourisme à vélo.

Charentes Tourisme s'engage à valoriser GrandAngoulême au travers des supports de communication de l'évènement (site web...) et au cours de sa tenue (discours, flammes...).

Article 3.2 – Engagements de GrandAngoulême

GrandAngoulême s'engage à fournir :

- Une aide technique : mise à disposition de vélos, visites guidées par les guides conférenciers de l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême et un soutien en ingénierie. Cette aide technique est évaluée à 1 000 € ;
- Une subvention d'un montant de 4 000 €.

Article 4 – MODALITES FINANCIERES

Le bilan budgétaire sera réalisé par Charentes Tourisme à l'issue de l'opération, et après règlement de toutes les factures des prestataires.

GrandAngoulême versera sa subvention après envoi par Charentes Tourisme d'une facture.

Le versement sera effectué sur le compte bancaire du Comité Départemental du Tourisme des Charentes dont les coordonnées RIB figureront sur la facture.

Article 5 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements pris dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant la cause de la résiliation.

La présente convention pourra également être résiliée d'un commun accord par les parties selon les mêmes modalités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023



Article 6 - LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie amiable.

Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties des motifs de contestation aucun accord n'est trouvé, les parties auront la faculté de saisir le tribunal administratif compétent.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Angoulême, 31/05/2023

Stéphane VILLAIN,
Président de Charentes Tourisme

Xavier BONNEFONT
Président de GrandAngoulême



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Annexe

BUDGET PREVISIONNEL RENCONTRES NATIONALES TOURISME A VELO 2023				
DEPENSES			RECETTES	
Postes	Montant TTC	Remarques	Postes	Montant TTC
LOCATION ESPACES			BILLETERIE	
Location Cité de la BD + équipements*	6 696 €		Frais d'inscription	22 500 €
Location Espace soirée de gala	0 €	Option Mercure Ville	(Base 150€ * 150 participants payants)	
Location de Mobilier / Décoration	2 000 €			
Gardiennage / Agent de sécurité	300 €	Sur heures de fermeture site		
RESTAURATION **			FINANCEMENTS COLLECTIVITES	
Déjeuners (2 jours)	15 000 €	Base 30€ TTC / participant	Collectivités Locales	22 096 €
Dîner de Gala	12 000 €	Base 60€ TTC / participant		
Pauses Café (2 jours)	1 500 €	Base 6€ TTC / participant		
AUTRES FRAIS				
Cadeau d'accueil	2 500 €	Base 10€ TTC / participant		
Location de vélos	2 000 €	Base 50 vélos loués 2 jours		
Frais Billetweb (résa en ligne)	100 €			
Frais de communication (site, prog etc.)	1 000 €			
Signalétique spécifique à l'événement	500 €			
Matériel d'accueil (tour de cou...)	500 €			
Animation musicale (DJ Marty)	500 €			
TOTAL	44 596 €		TOTAL	44 596 €
* Le tarif inclut la mise à disposition des différents espaces, des équipements techniques, l'installation et la présence d'un technicien en régie le temps des conférences en salle Nemo, un back up technique pour les autres salles				
** Accueils Café et déjeuners sur la base de 250 personnes - Dîner de Gala sur la base de 200 personnes				



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023